



## demande de garde par le pere

Par **marionlilith**, le **27/05/2011** à **23:38**

bonjour,  
voila mon ex compagnon m attaque pour la garde de notre fils  
car depuis peu je fais du x sous un personnage fictif  
mais mon fils grandit en dehors de se millieu et je m en occupe correctement,  
lui vie chez sa nouvelle compagne et est declarée sdf  
je risque de perdre les droits sur mon fils?

en esperant une réponse sans jugement de votre part

Par **Claralea**, le **27/05/2011** à **23:48**

Bonsoir, s'il est déclaré SDF il est evident qu'on ne va pas lui donner la garde exclusif de l'enfant, pour ça, il faut qu'il ait un domicile. Par contre, il peut declarer qu'il vit desormais chez son ami et demande à etre sur le bail.

Je n'ai jamais entendu qu'on ait enlevé l'enfant d'une actrice X dès lors que l'enfant est protégé, mais vous ne pourrez pas le proteger longtemps, tout se sait un jour ou l'autre, il suffit que l'un de vos voisins visionne l'un de vos films et vous etes grillée dans le voisinage. Et ça peut etre lourd de conséquence psychologiquement pour votre enfant

Par **marionlilith**, le **27/05/2011** à **23:56**

merci de votre réponse enfaîte il vit chez les parent avec sa petit amie mineur  
mon petit garçon na que 2 ans et peu être avant qu il age de comprendre j aurais changée d activités.

Par **Claralea**, le **28/05/2011** à **18:44**

Dormez tranquille, on ne va pas confier votre fils à une mineure qui vit chez ses parents. Essayez de faire croire au père que vous ne faites plus de film X afin qu'il vous foute la paix, le petit ne comprend rien maintenant mais son père ou quelqu'un d'autre pourrait tres bien lui en parler juste par vengeance et faire du mal à votre enfant.

Le père a t'il des preuves de ces films ou bien est-il seulement au courant d'une chose que vous pourriez nier